



Retranscription basée sur la vélotypie assurée par la société Le Messageur. Issu du travail de transcription en direct par un interprète de l'écrit, ce document peut comporter des approximations

* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** : Passage manquant.

Table ronde : Mettre en œuvre des partenariats et mobiliser des ressources extérieures

Modérée par Hélène Brochard, Présidente de l'Association des Bibliothécaires de France

Hélène Brochard: Comme Laurette Uzan le disait, les partenariats sont indispensables. Pourquoi ? Ils sont indispensables pour faire vivre les projets, mais aussi indispensables pour construire ces actions, car nous avons besoin des partenaires pour réfléchir en amont, identifier les publics, faire relais. C'est un sujet sur lequel la commission accessibilité de l'ABF, et plus largement l'ABF, travaille et sensibilise depuis plusieurs années.

J'ai retrouvé une vidéo du congrès 2017 qui s'intitulait "quel partenariat pour l'égalité ?" qui s'inscrivait dans la thématique « bibliothèque, inégalités territoriales et égalité des chances ». On abordait les partenariats comme levier et comme moyen pour créer du lien, sensibiliser le public et aussi construire des actions.

Pour témoigner sur cette table ronde nous avons cinq collègues : Claire Extramiana, conseillère pour l'accessibilité territoriale auprès du délégué général au ministère de la Culture, Jean Rémy François, coresponsable de la commission accessibilité de l'ABF, mais aussi responsable de la médiathèque départementale des Ardennes, Isabelle Lecuivre et Sarah Favory qui travaillent respectivement au centre de ressources illettrisme pour l'une et à la médiathèque départementale de l'Isère pour l'autre. Mélanie Duperray, responsable du secteur adulte à la médiathèque de Betton une commune de 13 000 habitants dans la métropole de Rennes, en charge de l'accessibilité à la médiathèque et interlocutrice pour les publics éloignés de la lecture.

Je vais laisser la parole à Claire Extramiana qui va débiter cette table ronde. Elle va nous donner le point de vue du ministère et nous éclairer sur des éléments de cadrage général et quelques exemples d'actions dans le domaine de la lecture publique.

Claire Extramiana : Merci beaucoup, Hélène. Merci d'avoir ouvert cette table ronde et de l'animer. Un constat de départ, le sujet de notre table ronde a déjà été abordé dans un grand nombre d'interventions, notamment, à l'autre table ronde, avec des responsables de bibliothèques. Mais essentiellement du point de vue opérationnel, je n'ai rien entendu sur les partenariats financiers. C'est une dimension si importante de tous ces projets qui sont possibles uniquement parce que des partenaires sont autour de la table et collaborent à un projet partagé.

Hier, j'ai relevé les points suivants, certaines bibliothèques recrutent des experts qui interviennent, chez eux, un formateur de français langue étrangère, un formateur savoirs de base, c'est le cas de la bibliothèque des champs libres à Rennes, la médiathèque municipale de Grenoble mentionnait une expertise conjugquée pour conduire ses actions en direction des publics éloignés, ce sont les médiateurs, les structures qui accompagnent ces publics qui ne viennent pas seuls dans les bibliothèques. Ce sont des formateurs de français.

La personne de Bibliothèque des champs libres à Rennes disait que tout le monde ne pouvait pas être expert de tous en soulignant l'importance de bien identifier l'expertise où elle se trouve. On ne s'improvise pas expert de ceci ou de cela.

Une question intéressante a été posée par Jean-Rémi François, comment toucher les publics qu'on ne touche pas d'emblée en bibliothèque ? Je pense que la table ronde de cet après-midi va permettre d'apporter des éléments de réponse. Il a aussi insisté sur le fait que la bibliothèque ne pouvait pas tout faire toute seule. Nous avons vraiment besoin de partenariat. Nous avons besoin d'aller vers les publics, de structurer les partenariats dans la durée, on ne peut pas considérer qu'une action un jour, une fois, allait être le prélude à toute une série d'actions. Ce n'est pas le cas.

Une autre question que j'ai relevée, que faire quand il n'y a pas de partenaires linguistiques potentiels dans certaines régions, comme dans les Ardennes, si j'ai bien compris ? Je vais vous fournir quelques éléments de cadrages généraux. Ils sont fournis par une initiative du ministère de la Culture qui est portée par mon service depuis 2015.

C'est un appel à projets bisannuel qui s'intitule "action culturelle et langue française", il a une double finalité, la démocratisation culturelle et la lutte contre l'insécurité linguistique pour contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la langue française et à la culture. Nous considérons qu'il y a moyen de développer des formes particulières de médiation adaptées aux personnes qui ont une maîtrise insuffisante du français, cela va parfois de pair avec une forme d'éloignement vis-à-vis de la culture officielle, institutionnelle.

Nous considérons que nous avons ici une situation partagée par de nombreuses personnes dans notre pays. Finalement, pour aboutir dans cette démarche, il faut s'assurer du concours des opérateurs de la culture, mais aussi des opérateurs de l'insertion, du champ socioculturel, socio-éducatif, du champ de la formation. La langue française est un objet de formation et aussi d'un certain nombre de publics, y compris les publics de la justice. Les bénéficiaires des projets que nous soutenons dans ce cadre, ils sont nés en France ou à l'étranger, ils ne maîtrisent pas l'écrit. Ce sont aussi des migrants non francophones. Nous avons aussi des mineurs, enfants et jeunes, des élèves allophones, des fragilités linguistiques, les mineurs qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance, qui relève de la protection judiciaire de la jeunesse, des jeunes sans qualification et sans emploi, etc.

Nous considérons que les pratiques culturelles et artistiques, au premier rang desquelles la bibliothèque comme premier lieu culturel de proximité, elles peuvent jouer le rôle de levier pour l'appropriation de la langue à plus d'un titre. Pour cette raison, les projets soutenus doivent associer des intervenants d'horizons divers, avec une expertise en matière de médiation culturelle, mais aussi en matière d'accompagnement dans le domaine du français et les compétences de base.

Ce n'est pas forcément le même profil, les compétences de base, l'écrit, la numération, l'usage de l'ordinateur, etc. La lecture publique est très présente avec des expériences riches d'enseignements. Tel organisme de formation de migrants qui noue un partenariat avec une bibliothèque sur son territoire et qui construit avec la bibliothèque, un projet sur-mesure qui permet aux apprenants du français de se rendre dans une bibliothèque, de découvrir et aussi de faire quelque chose. Nous ne sommes pas dans la seule visite. Nous sommes dans un projet qui permet de comprendre à quoi sert une bibliothèque et d'en tirer parti.

L'objectif est que ces personnes s'approprient l'espace de la bibliothèque et qu'elles reviennent seules ou bien avec leurs enfants. Nous avons un dispositif très intéressant construit par le Salon du livre et la presse jeunesse de Montreuil, "des livres à soi" qui est en train de développer un modèle d'espace

dans les bibliothèques pour mettre en place une action en direction des parents, c'est un type d'action éducative familiale pour accompagner leurs enfants pour lire à voix haute des ouvrages de jeunesse.

Je passe au point suivant, comment construire les partenariats ? C'est la question. Pour une entrée en matière, je parlerai du module de formation en ligne que nous avons lancée en 2021 grâce à la plateforme de formation en ligne France éducation internationale +.

C'est un module de formation à la démarche action culturelle et langue française, dans le scénario de formation de ce module trois heures, il y a une partie consacrée justement très largement au partenariat.

On retient qu'il faut bien connaître les dispositifs institutionnels s'agissant de ces publics qui ne viennent pas seuls, ces publics qu'on cherche à intervenir, à capter. Par qui sont-ils accompagnés ? Quelles sont les structures qui les accompagnent ? C'est essentiel pour ensuite explorer un territoire et chercher, dans ce territoire.

L'étape nécessaire dans tout projet consiste à bien identifier les partenaires opérationnels et financiers potentiels sur son territoire.

Parmi les moyens d'atteindre l'objectif de nouer des partenariats, nous avons réalisé une petite enquête, ça fait apparaître qu'il était nécessaire d'avoir une équipe d'intervenants ayant une expérience avérée de la médiation culturelle et des personnes ayant des difficultés avec la langue française. Il est essentiel de définir un mode opératoire ensemble. Ça ne peut pas être la bibliothèque qui va décider seule du mode opératoire et l'imposer à l'atelier sociolinguistique qui va organiser la venue à la bibliothèque de personnes apprenantes de français.

Ensuite, rechercher les partenaires financiers du projet, il y a les partenaires publics, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, régions, départements, communautés de communes le cas échéant. Il y a aussi des partenaires financiers privés, notamment les fondations. Il y a un certain nombre de fondations qui s'intéressent au renversement de l'accès à la langue française, au renforcement de l'accès à la lecture.

Parmi les difficultés relevées, il y a le caractère chronophage de ce type de projets partenariaux, bien sûr. Ça prend beaucoup plus de temps, ça demande davantage d'efforts, de concertation de monter un projet à plusieurs. Mais on peut se dire pour se consoler qu'à plusieurs on va plus loin !

L'autre difficulté, la confrontation de cultures professionnelles différentes. Effectivement, quand on noue un partenariat avec une structure du secteur associatif, fortement marquée par le bénévolat, et que nous sommes intervenants de bibliothèques, il y a de fortes chances pour que nous ayons des attitudes professionnelles différentes d'où la nécessité de nouer un dialogue et d'apprendre à se connaître pour travailler ensemble.

J'ai essayé de vous donner très rapidement quelques éléments de cadrage de cette question des partenariats en matière d'action culturelle qui concerne bien entendu au premier chef l'univers des bibliothécaires et l'écosystème des bibliothécaires. Je laisse maintenant la parole aux autres intervenants de la table ronde, que je remercie par avance pour leur témoignage sur leur pratique de terrain. Je voulais aussi au passage saluer la présence du Président de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, cet après-midi, Christian Janin, qui interviendra en clôture de ces journées. Merci beaucoup.

Hélène Brochard : Merci beaucoup, Claire. Nous allons passer la parole aux collègues de l'Isère qui vont pouvoir donner une illustration concrète de dispositif que vous venez de présenter. Elles vont nous parler du guide d'animation pédagogique et culturelle réalisée dans le cadre de l'appel à projets dont Claire vient de nous parler.

Isabelle Lecuivre : Merci. Je suis chargée de projet au centre ressource illettrisme de l'Isère, basé à Grenoble. Pour faire suite à ce que vient de dire Claire Extramiana concernant [l'appel à projets action culturelle et langue française](#), c'est précisément cet appel à projets qui a permis la réalisation du guide d'action culturelle en bibliothèque qui s'appelle "histoire de dire encore", c'est un exemple de mise en œuvre de partenariats entre la médiathèque départementale de l'Isère et le Centre Ressources Illettrisme qui vise largement et durablement à mettre en œuvre des partenariats entre bibliothèques et structures d'apprentissage du français.

Pour resituer le Centre Ressources Illettrisme, nous avons plusieurs missions.

- 1) C'est vraiment la professionnalisation des intervenants pédagogiques bénévoles et salariés dans l'apprentissage du français pour des publics allophones et en situation d'illettrisme qui sont en réapprentissage des savoirs de base.
- 2) Nous avons la mission d'animation d'un centre de ressources documentaires, d'accompagnement de structures qui interviennent dans l'apprentissage du français, je vais laisser la parole à Sarah maintenant pour présenter la médiathèque départementale.

Sarah Favory : Le poste que j'occupe a été créé suite aux avant-dernières élections départementales, le nouveau conseil départemental a mis des publics prioritaires au centre de leur priorité. Je m'occupe de ce qui est collection à destination des publics spécifiques. Les collections liées au handicap dont nous avons parlé précédemment avec le Facile à lire, tout ce qui concerne les publics en difficulté avec la langue française. Je m'occupe également de toutes les actions menées sur le département à destination des publics et de tous les partenariats que nous pouvons mettre en place, et donc les missions habituelles du département, conseil, expertise, soutien au fonctionnement des bibliothèques de petites et moyennes tailles.

Isabelle Lecuire : Je vais refaire un petit peu l'historique de ce partenariat, rapidement, entre la médiathèque départementale et IRIS, il a été fondamental pour toute la suite des actions que nous menons. Historiquement, le Centre Ressources Illettrisme IRIS avait un lien assez fort avec les bibliothèques de Grenoble. Mais il a aussi une vocation départementale. Il avait beaucoup moins de liens avec le reste des bibliothèques du département. En 2017 a été créé le poste de chargé d'actions culturelles avec une référence au public empêché, dont les publics en difficulté avec la langue française.

La collecte de l'époque, avant l'arrivée de ma collègue Sarah Favory, a rapidement pris contact avec IRIS, nous avons eu une première action partenariale dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illettrisme où nous sommes intervenus pour présenter aux bibliothécaires des problématiques linguistiques et la particularité et spécificité des personnes en situation d'illettrisme.

À l'issue de ce premier partenariat, le Centre Ressources Illettrisme et la médiathèque ont décidé de travailler ensemble à une sélection d'ouvrages qu'on n'appelait pas encore Facile à lire, mais c'était l'objectif. Des ouvrages sélectionnés sur des critères de fond et de forme pour être accessibles soit à des publics allophones, ou des publics francophones en difficulté avec l'écrit.

En 2017 est née la première malle pédagogique "histoire de dire" qui regroupe plusieurs ouvrages, des films, quelques albums des CD.

Cette malle devait circuler dans les ateliers de français, dans des bibliothèques pour y mener des animations culturelles et des activités pédagogiques pour l'apprentissage du français. Elle a circulé pendant deux ans, elle a bien circulé. Elle a été accompagnée de journées de présentation par nos

deux structures. Le retour qui a été fait en 2019, les ouvrages, les supports, ils étaient intéressants, mais les bibliothécaires et les formatrices avaient du mal à s'en emparer parce que derrière il fallait concevoir des activités. Cela nécessitait des compétences en termes de conception, de méthodologie, mais ce n'était pas le problème le plus important, le problème du temps était le plus important. Beaucoup de formatrices en français sont souvent sur des postes à temps partiel et les médiathèques sont souvent prises dans d'autres projets annuels.

Il a été remonté le besoin de disposer de fiches, d'un outil clé en main, pour faire de l'animation culturelle en bibliothèque avec ces publics et pour faire de l'animation en atelier de français et créer des partenariats entre structures.

En 2019, suite à la réponse à l'appel à projets "action culturelle et langue française" et à un financement de la DRAC, IRIS et MDI ont à nouveau coopéré, non pas pour créer les fiches, mais pour créer des groupes de travail composés a minima d'une formatrice en français, je dis formatrice, car il n'y a eu que des femmes, et d'une bibliothécaire pour concevoir une double fiche à partir d'un ouvrage Facile à lire qu'elles avaient sélectionné parmi une présélection qui avait été effectuée.

L'idée, était de tisser des partenariats qui seraient des démarches de formation pour s'interroger sur la méthodologie de conception d'activité pour avoir une diffusion beaucoup plus large. Je vais laisser ça à poursuivre. Cela a donné lieu à huit doubles fiches.

Sarah Favory : Pour rebondir sur ce que tu disais, sur la conception de fiches pratiques et la méthodologie de projet, cela permet de faciliter les liens partenariaux. Ils ont appris à mieux se connaître, à mieux comprendre les besoins de chacun. En faisant les gabarits des fiches, en vérifiant ce qui était incontournable dans un atelier pédagogique du coup, cela oblige à se dire « les intervenants pédagogiquement n'ont pas accès à ça, mais ils doivent faire ça. »

C'est la base de tous les partenariats. Ça marche avec tous les partenaires. On ne connaît pas bien les publics, mais parfois on ne connaît pas bien non plus les partenaires. Le fait qu'ils aient appris à se connaître, ça a permis à certains territoires de nouer des partenariats sur la durée.**

La médiathèque aussi proposait des manuels pédagogiques à l'intention des intervenants pour les aider à préparer leurs cours et leurs ateliers. C'était le partenariat qui s'est noué pendant, et après, l'objectif, c'est donc encourager les structures, les bibliothèques, à travailler ensemble. La fiche atelier pédagogique et la fiche animation vont ensemble. C'est souvent l'animation culturelle qui permet

d'aller plus loin de manière culturelle et créative. Vraiment, on veut utiliser les compétences et les capacités de chacun pour construire quelque chose de durable ensemble.

Isabelle Lecuivre : Je peux ajouter que ce qui a permis aussi de faire prendre ce partenariat et cette réalisation, ça a été l'aspect méthodologique qui a été facilité par le fait qu'on partait d'un premier outil, et à l'issue de son utilisation, il y a un besoin fort et unanime, car il émanait des vidéothèques et les structures d'apprentissage de français : C'est un avoir des outils clés en main.

Comme le besoin était unanime de la structure, l'idée a été de voir comment elles pouvaient créer de l'animation à la fois culturelle et pédagogique.

Au départ, la frontière est ténue. Parfois, les formatrices en français partaient sur quelque chose qui était plus du domaine des médiathèques. En travaillant ensemble, elles ont pu s'accorder et ça leur a permis, finalement, de se donner les unes les autres des limites et de voir ce qui était plus du domaine de l'une et de l'autre.

Du point de méthodologie, ce travail a été vraiment formateur pour elles sur l'organisation des séances, que ce soit pour une animation bibliothèque ou en atelier de français, la conception d'un déroulé pédagogique, la conception d'un déroulé d'animation, la rédaction, l'harmonisation des fiches, tout ce travail partenarial a été très fructueux.

Ce qui a été mis à mal par la crise sanitaire, c'est toute la phase de test. L'idée, c'était de faire tester ces fiches un autre binôme de médiathèques et de formatrice, et de créer des partenariats et puis de relire. La phase de relecture a été plus simple. Les fiches ont été relues au centre de ressources illettrisme et avec les structures avec lesquels nous travaillons habituellement. Mais la phase de test aurait dû permettre elle-même le développement de partenariats immédiats.

On se rattrape grâce aux journées de valorisation dont font partie « Quand les mots manquent », puisqu'en 2022 nous proposons des journées de valorisation qui rassemblent, on s'est limité à 16 participants, l'idée est d'avoir huit bibliothécaires et huit formatrices en français de même territoire. On a proposé une journée nationale avec l'ANLCL, et les journées à la fois pour rassembler des lieux d'un même secteur d'un même territoire et les structures d'apprentissage du français pour leur apprendre à lier les partenariats et à développer des projets ensemble.

Sarah Favory : Au cours de ces journées, on explique la genèse du projet, Isabelle fait un petit atelier pour essayer de différencier public analphabète et les autres publics. Je propose un atelier sur le Facile à lire, pour que l'on fasse attention à ne pas mélanger le Facile à lire et le Facile à lire et à comprendre. On explique aussi, il y a un gros temps sur les partenariats, comment mener à bien des projets comme ça et faire en sorte... On ne sait pas toujours comment s'approprier à la médiathèque, on insiste sur l'encadrement avec des gens que le public connaît pour s'approprier le lieu. On explique le partenariat entre IRIS et la MDI a été enrichissant.

L'après-midi, on passe un atelier pratique et on essaie de proposer un atelier pédagogique. On veut faire en sorte que dans ces groupes de travail il y ait autant de bibliothécaires que d'intervenants pédagogiques.

Hélène Brochard : Merci. Je vais passer la parole à Jean Rémi François pour un témoignage du côté des Ardennes.

Jean-Rémi François : Je souligne l'importance qui a été évoquée dans le témoignage de mes prédécesseuses de formation croisée entre professionnels du domaine de la bibliothèque et de la médiation linguistique. Ce sont des clés de réussite des partenariats de mêlée des professionnels de différents champs pour qu'ils travaillent ensemble.

Ce n'est pas toujours simple puisque les temps professionnels s'organisent différemment d'un secteur à un autre. Mais je pense que c'est une des clés de la réussite d'un partenariat. Je suis ravi d'entendre, concrètement, ce qui se passe dans l'Isère. Il me semble que c'est assez exemplaire notamment dans la manière de concrétiser au niveau des territoires et de s'élargir à la région. Bravo ! j'en serais presque jaloux !

Ce que je me propose de faire, dans la lignée de l'intervention de Claire, c'est de rappeler quelques éléments de méthode qui ont été évoqués lors de ces deux jours de « Quand les mots manquent ». Je vais aussi parler de la mobilisation des ressources extérieures. Au niveau de la méthode, ce que l'on a utilisé dans les Ardennes, c'est de se renseigner quels sont les publics en difficulté avec la lecture, écriture ou l'expression orale, se renseigner sur leur situation, les rencontrer, se renseigner sur la présence des partenaires associatifs locaux.

La deuxième étape, c'était de se dire quels sont les événements et les dispositifs au niveau national.

Il y a un événement qui structure une action sur une année, c'est les journées nationales de l'action contre l'illettrisme. Ce sont des moments fédérateurs avec beaucoup de communication nationale qui permette de mobiliser les gens de terrain. C'est un bon relais.

Il y a également les dispositifs d'aide dont a parlé Claire Extramiana, comme s'inscrire dans le Facile à lire ou des dispositifs d'action culturelle comme « des livres à soi ».

Une fois qu'on a fait le tour des événements nationaux, des dispositifs à solliciter, la quatrième étape c'est de se mettre autour de la table avec les partenaires qu'on a rencontrés au préalable et de construire ensemble le projet. Pour tomber juste. Pour que ça corresponde aux uns et aux autres sur le calendrier.

Une action fonctionne qu'en télé construite en commun avec le partenaire. Il y a eu beaucoup d'échecs de bibliothèques qui proposaient une offre, qui avaient pensé dans leur coin avec toute la bonne volonté du monde, mais ça a du mal à rentrer dans le cadre du partenariat. C'est très important de faire ensemble et avec.

Voilà, c'était plutôt une question de méthode que je me pose sur ce temps-là qui est proposé.

Au niveau des financements, c'est important, les temps de co-constructions nous permettent de regarder des sources de financements qui ne sont pas seulement au niveau de la culture. On se retrouve souvent avec des moyens moins importants. On a l'impression de porter toute la misère du monde par l'action culturelle.

L'idée, c'est de sensibiliser nos collègues de l'insertion et du social qui ont parfois à des logiques plus administratives et plus pointilleuses, et de les sensibiliser au fait que l'inclusion sert leur politique.

Au niveau du département, j'ai une bonne cause. Il a salut peu de temps pour expliquer que la culture permet l'insertion. Quand on s'accorde sur le fait que la culture sert à l'insertion, au social ou à la politique éducative, on débloque un horizon de financement possible.

Au niveau des Ardennes, nous n'avons pas la chance d'avoir un centre de ressources de l'illettrisme comme dans l'Isère, les Bibliothèques du territoire se trouvent un peu dépourvues. Soit par chance il y a des ateliers sociolinguistiques...

L'idée, c'était de se dire de construire la coordination. L'opportunité a été donnée par le plan pauvreté, je ne sais pas si vous en avez entendu parler. Il est prolongé jusqu'en juin 2023. Il y a des initiatives possibles, des initiatives départementales. Dans ce cadre-là, on a proposé une action sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme qui s'appuie sur de l'action culturelle.

On a un partenariat avec les PMI, la protection des enfants, les enfants placés, les jeunes migrants, etc. Et sur la question des adultes, on a pu commander la réalisation d'un diagnostic illettrisme pour pointer le nombre de personnes et les difficultés, pour réorienter les gens.

À partir de ce diagnostic-là, on a pu prendre et mesurer l'ampleur de la difficulté qu'il y avait dans le territoire. On a construit un collectif à partir de cette enquête d'une cinquantaine d'associations, tout ça sur le financement du plan pauvreté qui est plutôt une politique de l'insertion. Aujourd'hui, ça se finalise, ça devrait se concrétiser normalement, c'est en cours, on devrait recruter un chargé de mission qui aurait ce rôle de coordination de lutte contre l'illettrisme. Sur cinq ans, avec des fonds européens. Ça s'appelle FSE+.

Derrière ça, il y a des questions d'action culturelle, des lieux des guerres, des acteurs du social, mission locale, etc. Tout ça, ça n'est que sur des fonds sociaux.

L'idée, c'est d'utiliser ce que l'on a au niveau de la culture, car ils existent et ils nous ont permis de démarrer notre action. Notamment l'appel à projet présenté par Claire Extramiana. Il y a des financements. Vous pourrez les mobiliser si vous arrivez à faire comprendre à nos collègues de la PMI ou des assistants sociaux que la culture va servir leur objectif. À partir de là, c'est possible de construire des actions avec des financements autres que culturels. Ça mobilise beaucoup plus d'argent. Je peux en témoigner.

Je peux détailler un projet plus particulièrement si nécessaire.

Je vais reprendre ce qui se construit autour de la prévention de l'illettrisme. Commencer que les personnes en plus grande difficulté sociale sont les publics le plus en difficulté avec la langue. Ce qui se croise, c'est la question de la pauvreté de manière générale. À la bibliothèque départementale, il y a une chargée de mission à la petite enfance et à la parentalité.

Elle a une double mission, la formation de tous les acteurs à la fois bibliothécaires et personnels de la petite enfance, puéricultrices, agents de PMI et également travailleurs sociaux, elle a la mission de les former sur l'accueil dans la langue et la lecture dès le plus jeune âge.

Cette personne-là nous permet que l'outil du livre soit utile dans des lieux comme des lieux de remédiation parents/enfants. Dans ces temps-là, des ateliers parents-enfants ça permet, par une pratique culturelle entre parents et enfants, de passer un bon moment et de construire une relation qui s'enrichit. C'est très important même pour le travail social. C'est un outil qui marche et qui est efficace.

C'est de ça qu'il faut convaincre nos collègues. Nos collègues n'attendent que ça, par contre ça prend du temps. C'est parfois un an de travail avant d'aboutir à une action. Dans le social, les gens ont encore moins de temps que dans la culture. C'est ce que je remarque.

On a pu construire avec cinq PMI, on attend la labellisation première de ministère de la Culture, des actions de formation. On a fait une sélection d'une vingtaine de livres, on a formé les collègues de ces six PMI pour qu'ils puissent les utiliser sans bibliothécaires dans la pratique professionnelle. L'idée, c'est que les gens se débrouillent tout seuls, en autonomie.

Il y a des réflexes d'utiliser l'environnement culturel ensuite avec les familles pour les accompagner dans cet univers-là.

On est partis les PMI, maintenant on élargit. On commence à travailler à la formation des familles d'accueil pour faire en sorte que dans ces foyers, il y ait des temps de lecture une fois par semaine, pour qu'il y ait une culture libre sans forcément passer par la bibliothèque.

Au départ, ça concerne 25 familles sur les 350. Ce n'est pas beaucoup. Mais quand se dit une personne va faire ça pendant 10 ans, on se dit qu'au bout de 10 ans on aura travaillé sur un public pertinent. On est un travail long, qui peut inverser certaines tendances.

Hélène Brochard : On va passer à l'exemple breton, maintenant. Avec Mélanie Duperray qui va nous donner de son côté bibliothèque municipale des exemples concrets de partenariat. À la fois les partenariats ponctuels et les actions qui s'inscrivent sur un temps plus long.

Mélanie Duperray : Bonjour, je suis bibliothécaire et je travaille à Betton, commune de la métropole de Rennes. On est neuf dans l'équipe, je suis chargée du secteur adulte, et notamment de l'accessibilité. Je suis interlocutrice privilégiée pour les partenariats avec les publics éloignés.

Sur notre secteur, ça regroupe tout ce qui peut se trouver dans les autres territoires, à savoir des acteurs municipaux, les CCAS, le centre de loisirs, les EHPAD. On s'appuie aussi sur les acteurs associatifs. Betton est une commune riche sur le domaine associatif. On verra comment on arrive à les mobiliser sur certaines actions à la médiathèque. On n'oublie pas nos tutelles que sont livre et lecture en Bretagne, également la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, je vous invite à consulter le site Internet de la FDIV* comporte un onglet important sur le Facile à lire. Bien sûr, la mairie comme tutelle principale. On est chargé de mettre en œuvre les projets politiques.

On a un secteur très fort médico-social, avec tout un tas de structures qu'on a identifiées. Il y a un ESAT, un centre d'accueil par le travail pour les travailleurs handicapés, un foyer de vie qui accueille des adultes handicapés qui viennent soit à la journée ou qui sont hébergés sur le foyer de vie.

Il y a deux EHPAD, un municipal et un EHPAD privé. On a aussi un foyer qui accueille des malvoyants et non-voyants. Ainsi que la résidence de La Lande* qui accueille les traumatisés crâniens.

Un champ très fort en matière de structures médico-sociales. Il fallait prendre en compte cette spécificité.

Les partenariats, c'est mettre en avant la médiathèque comme un lieu ouvert, un lieu de rencontres avec le grand public, mais aussi des rencontres possibles entre les structures qui se donnent rendez-vous dans notre médiathèque, et bien sûr comme lieu de ressources. On a des collections adaptées à différents types de handicaps, que ce soit le fonds FLE avec des revues, des romans, de la documentation, des documentaires. Un fonds DYS qui est tout récent et dont on a parlé dans un des ateliers, il est lié avec le fonds famille.

On a aussi le Facile à lire, m'ont proposé aussi d'apporter un témoignage sur comment faire vivre un fonds le Facile à lire. Le Facile à lire a été pensé dès 2013, il est mis en valeur et en action en 2014.

Les partenariats, je voulais aussi indiquer que ce sont des rendez-vous pour nous.

Avec ce que Hélène a dit en introduction. À savoir des médiations ponctuelles qui peuvent répondre à une actualité d'une structure qui nous demande de rebondir sur une thématique qu'ils souhaitent aborder, ça peut être répondre à une demande exposition d'une de ces structures qui a travaillé et qui cherche un endroit. On est là aussi pour accompagner ce genre de démarche.

Je peux parler aussi de l'exemple de la résidence de La Lande qui a souhaité, aux vacances de Pâques, on a organisé une semaine de rencontre, et l'animatrice a réussi à mobiliser autour d'elle des résidents, des traumatisés crâniens, elle a mobilisé des personnes de l'EHPAD, quelques non-voyants, quelques adolescents d'un ITEP.

Elle avait cette idée de stage avec un spectacle pour finir. Mais, ils ne se connaissent pas les uns les autres. On a offert notre lieu commun et de rencontrer l'échange avant ce stage. On a mis en place des séances à la médiathèque, des séances de lecture, des projections vidéo sur cette thématique du cirque.

Pour nous, les partenariats, c'est non seulement répondre à des demandes ponctuelles, mais aussi mettre en place des médiations à long terme. Ça a été possible avec le fonds Facile à lire qui a été mis en place en 2014.

On s'est dit qu'il fallait faire vivre ce fonds, on a mis en place des séances de lecture. Je tenais à remercier Françoise Sarnowski qui nous a bien mis le pied à l'étrier et avec qui on a bien réfléchi et coanimé les séances. On est sur des sites de quatre à cinq séances par an où l'on recevait des structures.

Notre souhait, c'était de rencontrer l'ESAT et le foyer, on voulait mélanger les compétences. Le fait de mixer les différents publics, c'était très enrichissant.

Les séances de lecture se sont bien étalées dans le temps, on les mène toujours. Ça fait sept ou huit ans qu'on les conduit.

Cela fait quatre ans qu'on se donne rendez-vous en décembre, la médiathèque propose un spectacle. Cela peut être des lectures musicales, une projection, pour se faire rencontrer différents publics. Souvent, on demande une petite participation. Ils réfléchissent à des textes à lire, à mettre en scène des pièces de théâtre.

J'espère avoir du temps pour parler du prix facile à lire. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un prix qui a été initié par Livre et lecture en Bretagne. En 2021, c'était la troisième édition, avec une cinquantaine de bibliothèques.

L'idée, c'est de réunir autour d'une sélection de huit titres, les partenaires du champ médico-social, des gens éloignés de la lecture que l'on peut toucher via l'épicerie sociale, des gens que l'on aurait pu repérer à la médiathèque, et de valoriser notre fonds Facile à lire.

C'est un rendez-vous attendu est incontournable à la médiathèque, c'est un moment fort, car c'est l'occasion de se retrouver les uns et les autres. Il y a aussi des animations et cela permet de faire vivre les partenariats les uns avec les autres.

Un partenariat, ça ne se fait pas en claquant des doigts. C'est un travail de longue haleine. Il faut savoir identifier pourquoi et de quelle manière.

Le conseil que je pourrais donner, ce serait d'identifier un référent, de nouer des contacts, de faire appel à ces compétences que l'on n'a pas forcément. Il faut savoir faire avec les difficultés de chacun. Le prix « Facile à lire », ça redonne du souffle au fonds facile à lire.

Le Facile à Lire c'est tous les deux ans, mais ça nous occupe 18 mois. En amont, on travaille en réunion avec les partenaires que l'on a pu identifier, les structures médico-sociales, mais ça peut être aussi des interlocuteurs comme des bénévoles qu'on a repérés à la médiathèque.

Cela peut être aussi des associations actions va faire appel. Une année, on a fait appel à l'atelier partagé qui a des compétences qu'on n'a pas du tout. Avec eux, on a vu pour enregistrer certains extraits, on a invité tout un chacun à enregistrer des textes à la médiathèque.

Il y a également la troupe de théâtre local qui traite des costumes, des costumes qui ont été utilisés par la résidence de La Lande. Ils ont décidé de mettre en images**

Ils ont fait appel à un club photo de Betton. J'avais donné quelques exemples. Vous pouvez les montrer à l'écran.

La résidence de La Lande avec qui je travaille beaucoup depuis plusieurs années, a réussi à remettre en photo à leur manière. On a vu quelques résidents de la résidence de La Lande. Ils se sont mis en scène. Avec beaucoup d'humour, on peut dépasser pas mal de limites.

Il y a évidemment des prérequis importants, la bonne connaissance de son territoire, savoir sur qui on peut s'appuyer, les acteurs, les collègues...

Ils sont peut-être éloignés de notre champ, mais il ne faut pas les oublier. On a un animateur avec qui on entretient de bonnes relations. Ils connaissent bien leur public, leurs attentes et ils savent comment on peut les pousser un peu plus loin.

Il est aussi important de bien lier nos structures entre elles pour que les choses soient notées, qu'est-ce que l'on attend les uns vis-à-vis des autres, comment est-ce qu'on structure ? Comment est-ce qu'on informe ? Ça peut se faire entre l'animateur et le bibliothécaire, mais c'est important d'avoir l'aval de nos tutelles.

Une convention, c'est bien aussi. J'espère avoir fait le tour de la question.

Question pour Claire Extramiana : Une structure déjà labellisée peut-elle recandidater pour un autre projet qui toucherait un public différent (appel à projet) ?

Réponse : C'est possible à condition que ça ne soit pas le même projet. On ne peut pas soutenir plusieurs années de suite le même projet. Du reste, ça semble difficile compte tenu des partenariats qui ont de fortes chances d'être différents. Un projet culturel en direction des jeunes de la PJJ, Protection judiciaire de la jeunesse, sera construit avec les acteurs de ce secteur. Maintenant que l'appel à projets est bien implanté, nous avons un certain nombre de structures qui ont été retenues plusieurs fois sur des projets différents.

Question pour Jean-Rémi François sur les fonds européens. Quelqu'un voulait avoir des détails sur ces fonds européens :

Jean-Rémi François : Ce n'est pas moi qui vais les chercher. Je suis la cheville ouvrière qui construit le projet en fonction du cadre qu'on me propose. Il faut se rapprocher des collègues des collectivités. Ça peut être dans une commune ou une communauté de communes. C'est en travaillant avec des collègues de l'insertion ou du social. Ils font la connaissance de ces fonds-là. Le projet du FSE+, ce sont des programmes sur 5,6 ou sept ans. Il faut tomber au bon moment.

J'ai déjà un premier cadrage, sachant que l'éclairage final va être précisé dans les mois qui suivent. Je ne veux pas vous en dire beaucoup plus. Je suis sur le fait d'accompagner, c'est une action d'ingénierie pour les publics marginalisés. Ce n'est pas la chose que de solliciter les fonds avec des objectifs quantitatifs de personnes.

Il peut y avoir des problèmes administratifs. Ce sont des collègues du social et de l'insertion qui enlaidit. Il faut travailler avec eux. Je ne peux pas dire grand-chose. Vous pouvez me contacter. Mon mail est sur le portail de la bibliothèque départementale des Ardennes. On pourra échanger là-dessus.

J'ai parlé de la journée du 30 juin. Ce sera une journée nationale qui aura lieu à Lyon. Ce sera organisé pour les chargés d'actions culturelles, référents publiques empêchées des médiathèques départementales et les chargés de centre de ressources illettrisme. Au niveau des journées régionales, il y aura une journée en Savoie le 15 septembre.

Une journée dans le Puy-de-Dôme qui aura lieu en octobre ou en novembre. La date n'est pas encore définie. Voilà ce qui est prévu. On peut imaginer qu'en 2023, si on a d'autres financements, et s'il y a une demande, on réitérera ce genre d'action. Je ne sais pas d'où vient la personne qui a posé la question.

Question : Comment établir un partenariat entre libraires et bibliothécaires ?

Réponse : Il y a plusieurs actions qui mettent dans la boucle la librairie, qui sont des actions qui ciblent des publics en difficulté avec la langue. Il y a l'opération « "Des livres à soi" par le biais des chèques lecture. Dans les relations culturelles, c'est une bonne idée de garder un projet de chèque lire. Ça ne coûte pas cher à les commander. C'est intéressant dans la démarche d'accompagnement d'une personne. On lui donne ça, on va à la librairie, c'est une démarche intéressante.

Il faut que les libraires aient la volonté de travailler avec des publics qui sont des faibles lecteurs. Il y a peut-être un libraire qui pourrait répondre à ma place.

Réponse : Pour ceux que ça intéresse, le lien d'inscription sera disponible un à deux mois avant sur le site criiris. Et par rapport aux libraires, on a déjà abordé le Facile à lire avec des adolescents et je me pose la question des formations des enseignants documentalistes. Je ne sais pas si quelqu'un sait comment intégrer les professeurs documentalistes.

Autre réponse : Sur la question des professeurs documentalistes, pour avoir posé la question de potentiels partenaires, est-ce que c'était des cas précis ou non, ils ont tellement de difficultés à avoir un petit budget d'acquisition, souvent ils maintiennent un fonds correct. L'exemple de partenariat en ce qui concerne le Facile à lire, ça les intéresse qui est un espace facile à lire à la médiathèque.

Concrètement, ils n'ont pas les moyens de le faire dans leur établissement. En termes de formation, les parcours de formation de l'éducation nationale sont parfois assez obscurs.

Pour les parcours de formation, ils appellent ça le PAF. Il y a toujours un référent au niveau du département dans les services de la DSTEN. Il faut contacter ces services.

Pour la rentrée 2022 23, il faut contacter en mai ou en avril. Le mieux, c'est d'être en contact avec des professeurs documentalistes. Les fenêtres d'opportunité sont très réduites. Ils ont très peu de possibilités de poser des jours de formation.

Question : Est-ce que le centre national de la fonction publique territoriale n'est pas susceptible de proposer des formations pour les bibliothécaires ?

Dès lors qu'un certain nombre de bibliothécaires sont des fonctionnaires territoriaux.

Bibliothécaires ou professeurs documentalistes ?

Je ne parle pas de l'éducation nationale. Je parle des autres intervenants. Le dispositif qui a présenté, c'est l'éducation nationale.

Pour les Bibliothécaires territoriaux, c'est très variable en fonction des territoires. Dans mon département et la région, les offres de formation ciblées sur les bibliothèques sont très faibles.

Je sais qu'il existe aussi des partenariats qui peuvent se construire. Ils ont quelques marges de manœuvre au niveau des unités territoriales.

Ça reste à construire. Le CNFPT avait mis beaucoup de moyens sur les questions d'illettrisme. Je pense que c'est une piste à construire.

C'est vrai ce que vous dites sur cette action du CNFPT. Les engagements qui avaient été pris, c'était il y a plus de 10 ans.